

Les ordres professionnels paramédicaux, entre déclarations et mise en œuvre politique, même si leur territoire se limite, sont toujours en capacité de nuire; devant le CS-FPH Marisol Touraine s'est engagée à protéger les professionnels qui les refusent.*

Ordres: vocation à demeurer ?

Lors du dernier CSFPH, (*Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière), la Ministre de la Santé a estimé que les ordres professionnels n'avaient pas vocation à demeurer, mais qu'il serait inadapté d'abroger les seuls ordres paramédicaux.

En l'état actuel, si des pressions sont encore exercées ou si des poursuites sont en cours, faites remonter l'information à vos syndicats qui les transmettrons afin que Madame la Ministre puisse traduire par des actes sa déclaration.

Tout comme le gouvernement précèdent elle refuse de prendre la responsabilité de les dénoncer tous. (la puissance du lobby des médecins à l'Assemblée Nationale doit peut être en être responsable) Son orientation sera donc de rendre l'adhésion, aux ordres paramédicaux, facultative !

Mais force est de constater que si la situation est plus confortable qu'hier... nous sommes dans le cadre d'une mesurette:

continuons de résister jusqu'à l'abrogation définitive.

La fédération Sud Santé Sociaux renforce ses consignes auprès de tous les professionnels, publics et privés:

- ne pas s'inscrire auprès des ordres;
- demander la désinscription;
- ne plus cotiser pour ceux qui y auraient été contraints.

Concernant les recours des Ordres engagés envers les professionnels, elle est en attente du premier verdict des tribunaux pour agir avec la garde des sceaux afin de prendre des mesures de protection des professionnels et garantir qu'aucun ne sera inquiété, elle s'y engage.

La fédération Sud Santé Sociaux réaffirme sa revendication :



Union syndicale
Solidaires



**Ordres,
même gratuits
ou facultatifs
on n'en veut pas,
abrogation de
tous les ordres !**

Fédération Sud Santé-
Sociaux
"Solidaires - Unitaires -
Démocratiques"
70, rue Philippe de Girard
75018 PARIS
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet :
www.sud-sante.org

Paris, le 3 juillet 2012